

ASSEMBLÉE NATIONALE

PJL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

AMENDEMENT

N ° CF50

présenté par

M. Mauvieux et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Mission « Engagements financiers de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.